

Maisons Paysannes de Touraine

Association Loi de 1901
9 quai du Pont Neuf, 37000 Tours
Tél 02 47 94 52 30

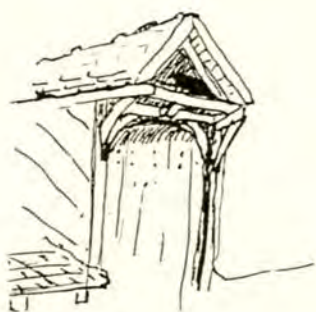
Délégation de ***Maisons Paysannes de France***



Ch. Tisserand

BULLETIN de LIAISON N° 36

Octobre 2000



Le nouveau “*Quatre pages - conseils*” est arrivé

En son temps, vous avez lu attentivement le dernier rapport financier ; vous avez ainsi découvert que le Conseil Général et le Crédit Agricole nous avaient accordé des crédits pour rééditer le “*Quatre pages-conseils*”. Ce document est à la fois notre vitrine et notre page publicitaire.

Le précédent avait fait ses preuves, mais il fallait le dépoussiérer, le rendre plus incitatif, plus lumineux. La couleur a apporté cette lumière ; aujourd’hui la couleur s’impose pour le moindre prospectus.

Un petit groupe d’élus du Conseil d’Administration , et ensuite plusieurs consultants, se sont mis au travail. Pas de changement sur le fond, l’éthique reste la même : sauvegarde du patrimoine rural et de son environnement. Toutefois, quelques allègements dans la rédaction, une certaine réactualisation, et des interdictions plus catégoriques car l’expérience montre que certaines pratiques “dangereuses” menacent notre patrimoine.

“Penser couleur” nous a imposé un remaniement complet ; on ne peut disposer des photos en couleur comme des dessins à la plume.

Nous voulions, pour vous, mettre en valeur des petit édifices, des détails, sans jamais oublier l’environnement.

Nous avons essayé de rendre ce document plus attractif tout en restant rigoureux ; nous avons essayé, mais avons-nous réussi ?

Nous vous offrons un exemplaire à l’occasion de la sortie du deuxième bulletin annuel et pour marquer l’an 2000. Nous espérons donc qu’il vous plaira ; profitez-en pour réviser ..., ensuite n’hésitez pas à l’offrir à des amis moins informés, à des relations, mais vous pouvez aussi nous en demander d’autres.

Bon moment avec *Maisons Paysannes de Touraine* !

Jacqueline Guichané

Maisons paysannes...maisons rurales ? Y a-t-il équivalence?

Questions...et tentatives de réponse

Très récemment, un petit comité de « relecture » s'est constitué à Tours, au siège de M.P.T., avec la volonté bien compréhensible de refondre ce que les adhérents chevronnés connaissent sous l'appellation des « quatre pages conseils », ce document dont les pages intérieures sont illustrées de magnifiques dessins à la plume de nos maisons tourangelles, un document de base distribué et commenté aux nouveaux adhérents, et dont l'évolution était nécessaire.

A cette occasion, nous fumes amenés à réfléchir sur différentes notions implicites ou explicites que véhiculent ces quatre pages, à côté notamment des conseils et recommandations, les « ce qu'il faut éviter », « ce qu'il ne faut pas faire » et autres « attention ! Danger ». De même, des termes souvent utilisés, mais quelque fois peut-être avec imprécision, furent revisités, notamment celui sacro-saint de « maison paysanne », choisi il y a quand même plus de 35 ans, c'est-à-dire une génération ! Or nos adhérents qui sont un peu familiers en sciences humaines savent que les termes utilisés peuvent varier dans leurs acceptions; il ne s'agit pas seulement de mode, mais souvent d'une véritable évolution des concepts dans l'histoire des idées.

Mais revenons à des notions plus terre à terre et des questions précises :

- y-a-t-il une différence entre rural et paysan ?
- à partir de quelle date une construction rurale existante n'est-elle plus considérée comme « traditionnelle » ?
- peut-on tenter de dresser un inventaire du bâti rural ?...

Nos réflexions personnelles ont été vivifiées par la découverte de la très documentée *Encyclopédie du Patrimoine*, parue en 1997. Nous avons eu alors l'envie de la feuilleter (il s'agit quand même d'un ouvrage de plus de 1 500 pages !). Etant nous-mêmes assez novice en la matière, cela nous a permis de clarifier certaines choses.

Commençons par la présentation dans cet ouvrage de notre association (4 pages de texte et 4 pages de photos, p. 892 à 900). Nous avons eu envie de lire ces lignes en tentant de réaliser - sans être aucunement spécialiste - ce qu'en terme de technique littéraire on appelle « une analyse de contenu ». Qu'est-ce qui est caché derrière les mots ?

Y-a-t-il une différence entre rural et paysan ?

Voyons donc: « cette association mène une action... pour conserver et transmettre aux générations futures la beauté de nos maisons rurales et de leur paysage (souligné par nous) ».

Quelques lignes plus loin sont proposés les buts de l'association : « sauvegarder les maisons paysannes traditionnelles, protéger le cadre naturel et humain des maisons paysannes et de leurs agglomérations ».

Les objectifs de notre association sont précisés: il s'agit, entre autre, de « mobiliser l'opinion ... en faveur de l'architecture paysanne et des paysages ruraux ». On voit ici que les deux termes « paysan » et « rural » sont utilisés conjointement. Dans les papiers officiels, sous le titre « Maisons paysannes de

France », on peut lire « patrimoine rural » ; l'association se présente par ailleurs, dans ses documents les plus récents, comme une « association pour la sauvegarde de l'architecture paysanne et la défense du cadre de vie rural ».

En fait, on sait bien qu'aujourd'hui le monde rural n'est plus ce qu'il était, et que la majorité de ses habitants ne sont plus des exploitants agricoles. On sait que si, avant la guerre de 14-18, les paysans constituaient la majorité de la population des campagnes, le pourcentage est tombé massivement de nos jours; les agriculteurs comptent aujourd'hui pour 13 % dans la population rurale. « Le monde paysan », tel que nous le fantasmons, a vécu. L'association en a tenu compte, puisque ses responsables ont estimé nécessaire d'associer au terme de « paysan » celui de « rural ».

A partir de quelle date une construction rurale existante n'est-elle plus considérée comme « traditionnelle » ?

Revenons sur le mot « traditionnel » c'est-à-dire fondé « sur une tradition, un long usage » (dictionnaire Larousse). A partir de quelle date cette tradition aurait-elle disparu ? Si l'on fait référence à la présentation, dans cette même Encyclopédie, de l'organisation du prix René Fontaine, concours créé en 1985 par M.P.F., on apprend qu'il récompense chaque année « une maison paysanne, antérieure à 1900 (souligné par nous) restaurée selon l'esprit et les recommandations de l'association ». Puisque ce prix date de 15 ans, on pourrait peut-être laisser participer au concours aujourd'hui des maisons construites jusqu'en 1914, et pourquoi pas jusqu'à la fin de l'entre-deux-guerre ? Seuls des historiens de l'architecture rurale pourraient sans doute nous désigner le seuil fatidique. Faudrait-il prendre en compte l'époque de la pénétration du machinisme agricole, celle de l'amélioration du sanitaire, celle de l'aide étatique à « l'amélioration de l'habitat »...ou l'emploi généralisé de techniques nouvelles de construction remplaçant notamment l'usage de la pierre par le béton armé, les parpaings en ciment... ? Les historiens doivent nous éclairer, mais cette « date butoir » de 1900 nous paraît aujourd'hui un peu trop systématique.

Peut-on tenter de dresser un inventaire des différentes catégories de bâti rural ?

Nous nous sommes ensuite intéressés à repérer, avec le plus de précision possible, ce qui pourrait faire partie de ce patrimoine. Revenons à l'*Encyclopédie du Patrimoine*. Si nous relisons l'article 2 du règlement du concours, il est dès l'abord signalé (page 895) qu'il « doit s'agir d'une maison paysanne ou d'une maison de village, à la limite d'une maison bourgeoise ou anciennement seigneuriale, à la condition qu'elle est un caractère très rural ; éventuellement d'un ensemble de bâtiments ruraux (ferme) comportant non seulement l'habitation mais aussi les servitudes (écuries, granges, etc.) ; les gîtes ruraux, les auberges et tout bâtiments installés dans des constructions rurales anciennes... »

Page 897, on trouve une autre liste d'édifices dans le règlement permettant de décerner le label « Maisons Paysannes de France - Patrimoine rural » :

- « les maisons d'habitation vraiment rurales ;
- les gentilhommières, les maisons bourgeoises ou les édifices publics (mairies, églises) d'importance modeste ;
- les bâtiments d'exploitation agricole...
- les petits monuments ruraux (croix, oratoires, puits, fours à pain, four à chaux, lavoirs, pigeonniers, moulins à eau ou à vent, loges de vignes, etc.) ».

Une autre source d'information est à visiter, puisque, comme vous le savez peut-être, une loi de 1996 a institué *La Fondation du Patrimoine*, sise au Palais de Chaillot. Celle-ci rappelle dans ses documentations et page 773 de l'Encyclopédie, « qu'à côté des cathédrales, des palais, des châteaux et autres merveilles connues, il existe en France d'innombrables témoignages de l'art et du savoir-faire des générations passées : maisons et chapelles, fontaines et lavoirs, ponts, moulins, fours à pain, qui, eux, ne sont pas tous recensés et ne sauraient être tous protégés par la puissance publique. Ces humbles édifices qualifiés de patrimoine de proximité sont l'ornement de la France ». Aujourd'hui, « quelque 40 000 monuments publics ou privés, 8 000 sites classés ou inscrits bénéficient de la part de l'Etat d'un important dispositif de protection et de contrôle. » Mais au moins 400 000 éléments de patrimoine public et privé sont à protéger.

De quoi s'agit-il plus précisément ? Nous avons sélectionné dans leur liste un peu « à la Prévert », ce qui nous intéresse plus particulièrement :

« Bâtiments et constructions remarquables »

- arènes, bâtiments d'exploitation agricole, bâtiments des années trente, bâtiments publics du XXème siècle, bâtiments XIXème, fermes agricoles, courées (petite cour rattachée à plusieurs habitation , dans les villes du Nord), édifices néoclassiques du XIXème, fermes à cour fermée, fermes de montagne, habitat minier, habitat troglodytique, halles, logis seigneuriaux du XVème au XVIIème, maisons de béates, maisons d'assemblée, maisons en terre, pigeonnier...

Bâtiments culturels

- chapelles et églises romanes, églises fortifiées, médiévales en montagne, rurales de caractère...

Patrimoine industriel

- brasseries XIXème dans l'Avesnois, cités des années trente, cités ouvrières, manufactures, studios de cinéma, tours de télégraphe...

Patrimoine fortifié

- fortification côtières, fort de Savoie, lieux de mémoire des guerres 14-18, 39-45 ... »

Si des oublis demeurent, nous les signaler dans les plus brefs délais ! Propriétaire d'un bâti rural que vous avez restauré ou bien conservé, n'oubliez pas que le concours annuel « Maisons Paysannes de France-René Fontaine » est organisé comme chaque année. Les dossiers sont à demander au délégué départemental ou au national, et à expédier avant le 30 juin.

Le monde rural peut-il être défini par opposition au monde urbain ?

On serait tenter d'essayer. Mais tout de suite apparaît une première ambiguïté: le petit Larousse grand format 1993 considère qu'une agglomération correspond à un ensemble urbain formé par une ville et sa banlieue ; par contre, dans ce même dictionnaire, le participe passé du verbe *agglomérer* suivant le nom *population* désigne une « population groupée dans des bourgs ou de gros villages (par opposition à *population dispersée*.) ». Il s'agit donc sans doute de cette acception.

Mais existe-t-il de grandes différences entre une maison de bourg, une maison de village et une petite maison de ville ?

Se pose alors la délimitation entre le rural et l'urbain. Vaste question !

Pourtant les spécialistes n'ont pas renoncé à tenter de tracer la limite entre ces deux mondes. Voyons d'abord auprès des géographes ce qu'il en est aujourd'hui. Dans *La France des Villes* édité chez Bréal en 1994, les géographes A. Jouve, P. Stragiotti et M. Fabries-Verfaillie, préviennent toute de suite que « la définition d'une ville est difficile » car c'est un « système ouvert »... Poser le problème de ses limites est au cœur même de la géographie. Où commence la ville, où finit-elle ? ».

On peut tenter d'utiliser un seuil minimal de population, mais ce seuil « varie considérablement d'un pays à l'autre (300 habitants en Irlande... et 50 000 en Chine)... La notion de densité n'est pas un repère plus fiable ». Finalement c'est en 1954 que l'Insee retient un seuil minimal de 2 000 habitants (c'était déjà le seuil retenu au XIX^{ème} siècle !). Mais on y ajoute quelque chose de moderne - que les photographies aériennes délimitent facilement - à savoir qu'une unité urbaine est « un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 m. ».

Mais, après les trentes Glorieuses, la concentration de la population française le long des côtes, le long des grandes vallées, dans le Nord et ailleurs... ont provoqué une urbanisation continue dans de nombreuses communes voisines, empêchant toute délimitation selon ce seul critère.

Ainsi, il faut savoir qu'il y a à peine 5 ans, notre vénéré et incontournable Institut National des Etudes Statistiques et Economiques, l'Insee, a proposé de modifier l'appellation classique du monde urbain, ... et donc du monde rural et leur délimitation. La frontière virtuelle s'est modifiée, car les concepts les plus décisifs ont changé; et pour les statisticiens de l'Insee, c'est maintenant les relations avec le monde du travail qui dominent : ainsi fera partie d'un ensemble urbain, toute commune qui envoie au moins 40 % de ses actifs travailler dans sa commune voisine déjà dénommée urbaine, ce qui n'a plus aucun rapport avec l'implantation de l'habitat.

En définitive, avec cette nouvelle définition, il n'est plus possible de tracer la délimitation entre ces deux mondes, au moins visuellement, sur le terrain.

G Benoit



Le “*Quatre pages-conseils*” présenté, les définitions du “traditionnel” et des “maisons vraiment rurales” expliquées, la grande question posée “le monde rural peut-il être défini par opposition au monde urbain ?”, les moulins et le patrimoine fortifié évoqués, nous pouvons aborder les activités de fin de saison :

A Ligueil, nous avons parlé de toutes ces choses à l’occasion du Comice Agricole. Les promeneurs venus visiter le stand *MPT* furent nombreux. Stand attractif, essentiellement grâce à l’exposition de nos panneaux remaniés intelligemment et artistiquement par Alain Massot.

Toutefois, il serait souhaitable que des volontaires se présentent pour tenir les stands, car ces manifestations sont fort porteuses pour défendre et soutenir notre cause.

Au Grand Pressigny, le stage de remontée de mur d’une locature, cellule de base réservée au métayer ou tout simplement à l’ouvrier agricole, dans un cadre charmant et clôturé, enclos qui compte dépendances avec four, jardin et verger. Les participants furent charmés par le cadre et actifs. Le lendemain, 24 Septembre, nous apprîmes que beaucoup avaient oublié la date de ce rendez-vous.

La dernière manifestation, par une belle journée, notre sortie d’étude. Tournez la page, et vous découvrirez un compte-rendu agréable et fort bien illustré de cette



PROMENADE EN BOURGUEILLOIS



Le dimanche 14 septembre, les Maisons Paysannes de Touraine organisaient, avec la participation des Amis des Moulins, leur sortie d'Automne en Bourgueillois.

Une première étape nous permettait de découvrir le Plessis-aux-Moines, Prieuré dépendant autrefois de l'Abbaye de Bourgueuil.

Converti en ferme à la Révolution, une partie des bâtiments du XV^{ème} siècle sont parvenus jusqu'à nous.

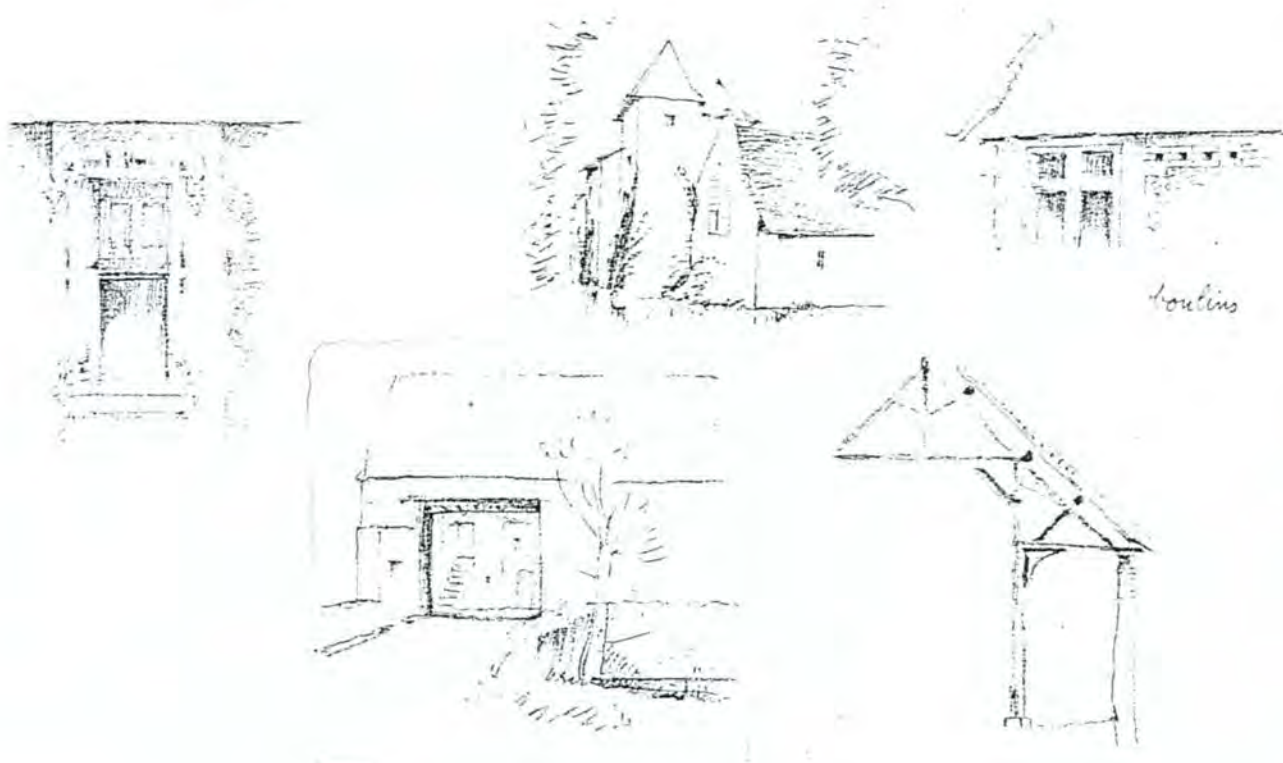
On peut remarquer en arrivant, et baignant dans les douves, le chevet plat de ce qui fut la chapelle orné d'une fenêtre en tiers-point, ainsi que le logis du prieur.

On accède à la cour intérieure par un pont et un porche muni d'archères de défense.

Dans la cour subsiste sur la façade du logis du prieur une fenêtre finement sculptée et décorée.

A proximité immédiate, une grange dimière composée de trois nefs de cinq travées permet d'admirer une superbe charpente.

Actuellement en très mauvais état, ce très bel ensemble inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, vient d'être acquis et commence à faire l'objet d'une restauration qui débute par les toitures.

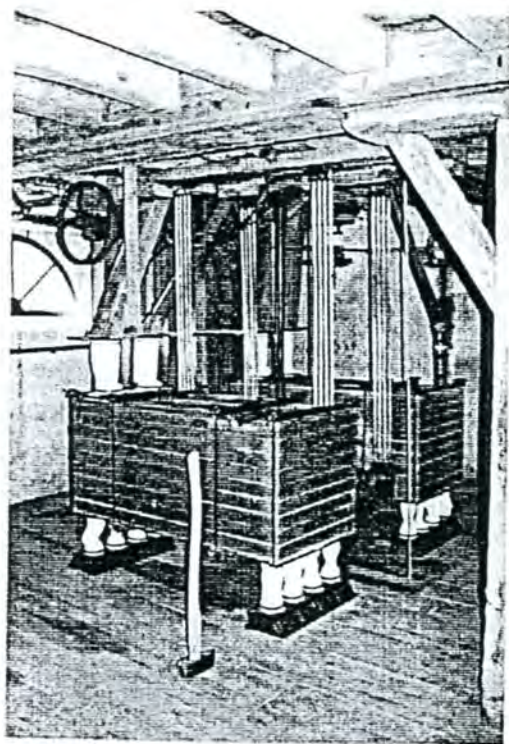




Le hameau de Scée. R. de Cigaux.

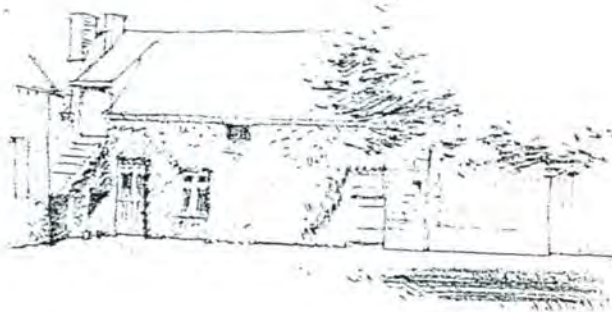
Notre programme nous conduit ensuite vers deux moulins: le Moulin de Jarry et le Moulin de Scée et, entre deux visites, nous nous sommes arrêtés pour déjeuner, pique-nique ou auberge au choix.

Les propriétaires, tant du Moulin de Scée que du Moulin de Jarry, nous guidaient pour la visite avec la compétence d'anciens meuniers, eux-mêmes enfants de meuniers, expliquant le fonctionnement de toutes les machines utiles au milieu des engrenages, poulies et courroies de toutes sortes sur quatre niveaux.



le puits

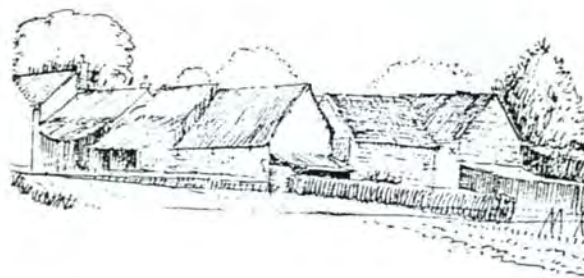
sous la tilleul de la cour...



En résumé, des visites très instructives sur le plan des connaissances techniques, les moulins ayant fonctionné activement jusque dans les années soixante.

Après avoir quitté le Moulin de Scée, la Vallée du Changeon et traversé les paysages du Nord Bourguellois nous nous sommes arrêtés au hameau de la "Grande Maison" sur la commune de Benais.

Sous la conduite de Mme Hubert-Pellier et à l'aide de ses commentaires éclairés nous avons visité le bâti de ce hameau, orienté Nord-Sud, étiré le long d'une petite route, nous y avons vu: la grange, la maison ancienne XV - XVIème siècle, la maison paysanne du siècle dernier, la maison du maître vigneron, la maison du notable.

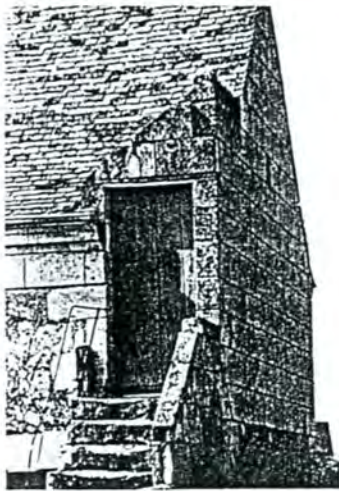


La journée s'achevait par une réception conviviale dans la cave en roc de Mr Caslot, viticulteur de père en fils depuis plusieurs générations où un feu de cheminée réchauffait l'atmosphère, en concurrence avec les bouteilles de Bourgueuil débouchées pour notre plaisir, achevant ainsi une journée bien remplie pour l'organisation de laquelle nous devons remercier Mme et Mr Nectoux, Mme et Mr Ross, adhérents de Maisons Paysannes de Touraine qui n'ont pas ménagé leur peine pour en faire une réussite.



côteau en vagues, vignoble en patchwork

Texte : Michel Joubert
 Illustration : Pascal Ferret
 Tours Septembre 2000



l'histoire

Maison sise aux environs de Restigné
Accès aux combles typiques du Bourgueillois.

Dans son ensemble, la maison de terroir du Bourgueillois s'identifie à celle du Val de Loire. La région se singularise simplement par la présence de détails bien représentés : fréquence accrue des appentis en basse goutte, des lucarnes dites « en capucine » et des escaliers en pignons (perpendiculaires à la façade lorsqu'on est en pied de levée). Enfin, la qualité décorative et le soin apporté aux façades prend ici une ampleur peu habituelle pour des maisons paysannes. La même remarque s'applique à la densité des maisons de maîtres disséminées dans les hameaux. Et cette richesse architecturale a incontestablement trouvé ses origines dans les facteurs géographiques et historiques locaux.

Martine HUBERT - PELLIER

Co-auteur du Dictionnaire des Communes de Touraine

*Extrait d'article
paru dans la brochure n° 25 : En Bourgueillois*

Pour terminer ce tour d'horizon, laissons la plume à un spécialiste des moulins qui nous fera découvrir ce Changeon / Authion qui n'en finit pas de couler pour se jeter enfin dans la Loire vers Angers, après avoir animé les moulins visités.

LE MOULIN DE JARRY ET LE MOULIN SCEE

Ils ont beaucoup de points communs.

Leurs bâtiments sont de gros bâtiments à plusieurs niveaux, de type bâtiment industriel du XIXe siècle. C'est qu'ils se sont agrandis et modernisés tous les deux au XIXe siècle ou au début du XXe.

Tous deux ont remplacé leur roue par une turbine, verticale au Moulin de Jarry, horizontale au Moulin Scee, ce qui leur a permis de mieux utiliser la puissance relativement faible de leur chute d'eau.

Il fallait toute l'habileté des meuniers dans la gestion de l'eau des biefs pour faire fonctionner leurs moulins aussi régulièrement que possible avec des moteurs hydrauliques dont la puissance nous paraît aujourd'hui dérisoire, habitués que nous sommes au déferlement généralisé de puissance mécanique. La chute du Moulin Scee avait une hauteur d'environ 2 m et un débit moyen annuel de 350 l/s, celle du Moulin de Jarry une hauteur un peu plus grande et un débit un peu plus faible, soit pour chacun une puissance hydraulique moyenne annuelle de 7 kW et une puissance utile moyenne annuelle d'environ 5 kW (en fonctionnement supposé continu).

Le Moulin Scee est situé sur le Changeon, et le Moulin de Jarry sur le ruisseau des Loges qui est un affluent de l'Authion. Or l'Authion n'est autre que le Changeon, qui change de nom en passant de Touraine en Anjou. Mais le Changeon tourangeau et l'Authion angevin diffèrent surtout par leur parcours et leurs qualités hydrodynamiques.

Descendant en direction Nord-Sud du plateau boisé vers la vallée de la Loire, le Changeon/Authion tourne brusquement à angle droit à Bourgueil et longe la Loire à n'en plus finir jusqu'à Angers où il consent enfin à la rejoindre. En fait, il occupe probablement un ancien tracé de la Loire, dans son immense lit majeur, où elle a

beaucoup divagué au cours de son histoire.

Du même coup, sa pente devient beaucoup plus faible, et les possibilités de chutes beaucoup moins nombreuses.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir, dans sa partie Nord-Sud, et un peu après le "virage", tant que la pente est suffisante, tout un chapelet de moulins s'égrener à Gizeux, Continvoir, Benais, Bourgueil, alors qu'ils très rares dans la suite de la partie Est-Ouest (un seul à Saint-Nicolas de Bourgueil).

En Anjou, les moulins du bassin de l'Authion sont installés sur les affluents qui descendent eux aussi des plateaux de la rive droite, comme le Ruisseau des Loges.

Finalement, même par les cours d'eau qui les alimentent, nos deux moulins se ressemblent beaucoup.

L'avantage des moulins est d'attirer l'attention de toutes sortes de curieux ou d'amateurs :

- amateurs d'histoire qui apprendront que Célestin Port cite "Jarie avec moulin à eau dès le XIIIe siècle. Domaine donné au XIIe siècle par Robert Lebouvier à l'Abbaye de Fontevraud" et qui pourront suivre le Moulin de Jarry, ou Jarrie, dans les archives des XVIe, XVIIe, et XXe siècles, tandis que le Moulin Scee n'est mentionné pour la première fois que beaucoup plus tard, dans le cadastre napoléonien ;

- amateurs de vieilles mécaniques qui ont vu au Moulin de Jarry une superbe turbine verticale et des transmissions mécaniques par engrenages, courroies et poulies ;

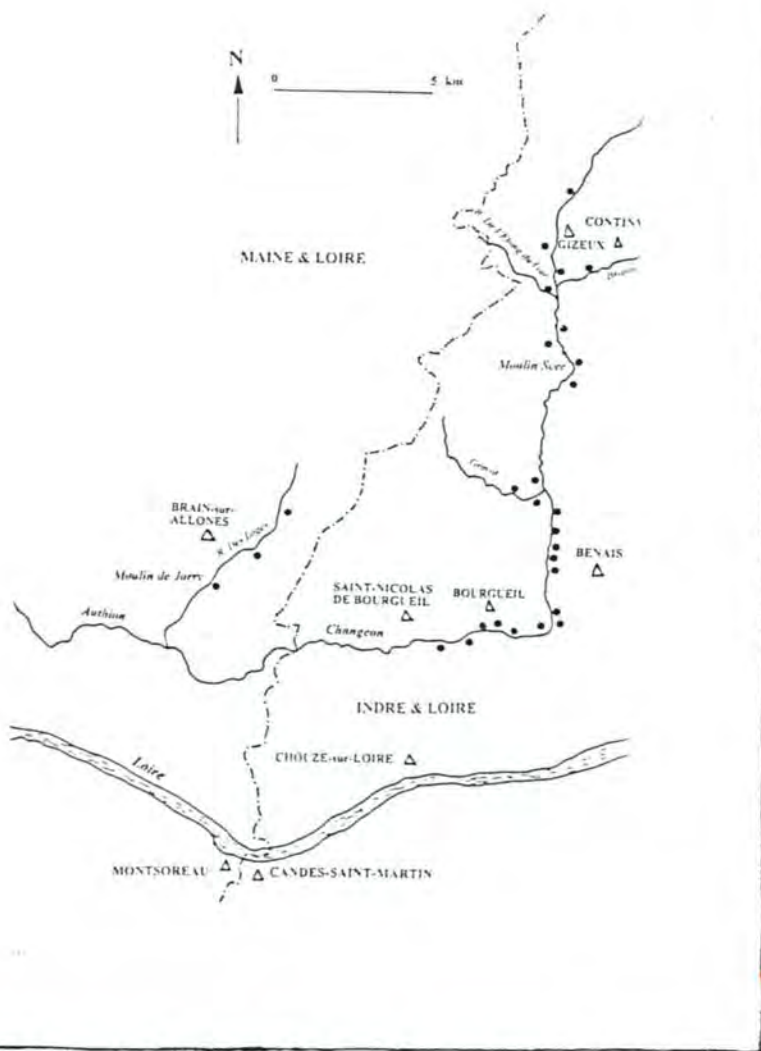
- amateurs de machines de mouture et de bluterie qui ont vu en place des courroies à godets, et pièces rares, des godets en peau de porc au Moulin de Jarry, des concasseurs-convertisseurs à cylindres qui ont remplacé les meules au début du XXe siècle, des plansichters pour tamiser, et encore au Moulin de Jarry une meule en pierre "rhabillée", avec ses rayures refaites à neuf, prête à resservir...

- amateurs de produits biologiques qui ont pu voir en Monsieur Bretault un des premiers producteurs de leurs produits préférés ;

- amateurs de paysages d'eau qui ont pu voir au Moulin Scee un beau système hydraulique de moulin avec son barrage, sa cascade sur le déversoir, son bief et son canal de fuite.

Les moulins sont décidément des éléments particulièrement intéressants de notre patrimoine, et nous remercions Madame et Monsieur Bretault ainsi que Madame et Monsieur Pelluard, de nous avoir fait profiter un instant de cette richesse.

Raoul Guichané



STAGE DE PLANTATION DE HAIE

Bien entendu, il s'agit de planter une haie vive aux espèces variées.

Nous bannissons les monohaies, surtout de thuyas, raides comme des murs de béton, même s'il est vert, et tristes comme l'uniformité.

Pour ce jour, et pour rappeler notre attachement à la nature, nous éditons une brochure technique : *Environnement de la maison : granges, mares et jardins.*

En fin de matinée, nous pourrons rendre visite aux élèves de l'école de Courçay, qui vont planter un *arbre de la Liberté*.

Ce sera un **ginkgo biloba**, mâle ; nous vous parlerons de la femelle...

En Extrême-Orient, c'est un arbre sacré. Cet arbre est une des plus vieilles espèces au monde ; il est considéré comme résineux à feuilles caduques. Ses feuilles en éventail embrasent l'automne.

Un ginkgo, symbole de résurrection, a repoussé sur les cendres d'Hiroshima.

Qu'à Courçay cet arbre apporte beaucoup de bonheur.

Merci à Monsieur le Maire et merci aux enseignants.

Il se déroulera à Courçay le samedi 18 Novembre.
Rendez-vous place de l'Eglise à 9 h.

Entre Chambray-les-Tours et Loches (N 143),
à Cormery, prendre la D 17
en direction de Courçay-Reignac.

Participation : 50F ; Tél. 02 47 51 00 43.



- Les formes libres : des arbres sans contrainte.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale de Maisons Paysannes de Touraine aura lieu

le samedi 13 Janvier 2001 à 14h30

aux Halles Centrales de Tours, salle 121 (1er étage).

Martine Hubert-Pellier, qui nous a fait découvrir l'habitat traditionnel du Bourgueillois lors de notre sortie du 24 Septembre, présentera un diaporama sur cette région.

A l'issue de cette conférence, nous nous retrouverons autour d'un buffet.

Il ne sera pas adressé d'autre convocation individuelle ; seul un rappel paraîtra dans la presse

PROCURATION

**pour l'Assemblée Générale de *Maisons Paysannes de Touraine*
du 13 Janvier 2001**

Je soussigné

donne procuration à

Pour voter en mes lieu et place à l'AG de *MPT* du 13 Janvier 2001

Fait à Le;;

(Bon pour pouvoir) :



Au Nord du Parc et dans les massifs de Chinon, Saumur et Fontevraud, les terres ingrates des plateaux humides sont recouvertes de forêts et de landes, formant un horizon boisé toujours visible du sommet des coteaux.

Tours, ville porte du Parc

La ville porte du Parc est la capitale des Compagnons du Tour de France, ces tailleurs de pierre, charpentiers ou ferronniers qui maintiennent vivantes leurs traditions. En aval, Angers et Nantes sont aussi des villes compagnonniques.



Les vignobles s'alignent sur les coteaux et terrasses dominant le lit du fleuve.



Au Sud, de vastes plateaux ondulés, entrecoupés de petites vallées humides (utiles pour la faune locale) forment des paysages ouverts voués aux exploitations céréalières.

Le noyer y était autrefois planté pour son bois et l'huile de ses noix. Autour de Doué-la-Fontaine, Richelieu ou Chinon, il est un élément essentiel dans la perception d'un paysage typique l'openfield à noyer.

Un objectif : maîtriser le présent pour préparer l'avenir

Dans une mosaïque de paysages abritant des milieux naturels remarquables, la première mission du Parc est de préserver et protéger un patrimoine d'une exceptionnelle richesse. Mais il s'agit surtout de valoriser ce patrimoine et de favoriser un développement économique et social harmonieux de son territoire. Un développement respectueux de ses équilibres naturels et humains.

- Le Parc est un instrument mis à la disposition de ses habitants pour préparer l'avenir et développer de nouveaux savoir-faire.
- Son premier programme comporte des études de restauration de sites écologiques, du conseil architectural et paysager aux particuliers et aux collectivités, des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires, de sensibilisation et d'information en direction du grand public, des opérations de promotion de l'emploi soutenues par l'Europe..

La maîtrise du cadre de vie est l'affaire de tous. Le Parc est d'abord un lieu de dialogue et d'échange entre tous les acteurs économiques, sociaux, culturels, soucieux de mettre en valeur leur propre territoire.



Notre partenaire
des journées du "patrimoine
de Pays"